

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 juin 2021



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Madame FAVIER - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame HUON-SAVINA - Monsieur MULLER

Membres excusés :

Madame MARTIN (pouvoir Madame KOENDERS) - Monsieur BERTHIER (pouvoir Madame MARTIN-GENDRE) - Monsieur MEZUI (pouvoir Madame BATAILLE) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur CHATEAU) - Monsieur ROBERT (pouvoir Monsieur MULLER) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2020 - Approbation

Monsieur DESEILLE expose :

Chaque année, l'assemblée délibérante approuve deux documents relatifs à l'exécution du budget écoulé : le compte administratif du Maire qui retrace les opérations de recettes et de dépenses de l'exercice antérieur, et le compte de gestion, établi par le Trésorier Municipal, comptable public.

C'est aux termes de l'article L. 2121-31 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, que le Conseil Municipal "entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif".

Le compte de gestion présente, outre l'exécution du budget retracée par nature, l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune. Il comprend trois parties :

- la première est relative à l'exécution du budget et fait apparaître le résultat d'exécution ;
- la deuxième est la balance comptable, qui présente tous les comptes ouverts dans la comptabilité de la collectivité, qu'ils aient été "mouvementés" ou non au cours de l'exercice passé ;
- la troisième est le bilan.

Monsieur Bernard MAISON, Trésorier Municipal, m'a transmis le compte de gestion de l'exercice 2020 concernant le budget principal de la Ville, avant de le présenter à la Chambre Régionale des Comptes chargée de le juger.

Ainsi, les grandes masses du bilan au 31 décembre 2020, exprimées en milliers d'euros, se présentent de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

ACTIF (net)		PASSIF	
Actif immobilisé	1 341 697,63 K€	Fonds propres	1 278 768,41 K€
Actif circulant	85 143,13 K€	Dettes (*)	151 879,64 K€
Comptes de régularisation	4 171,19 K€	Comptes de régularisation	363,90 K€
Total	1 431 011,95 K€	Total	1 431 011,95 K€

(*) L'encours des dettes figurant au bilan du compte de gestion diffère de celui figurant en annexe du compte administratif. Il inclut en effet non seulement les dettes bancaires, mais également les autres dettes de la collectivité (fournisseurs etc.).

Les résultats budgétaires de l'exercice 2020, exprimés en euros, se présentent comme suit (cf. page 17 du compte de gestion 2020, annexé au présent rapport) :

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2020	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	123 850 891,28	262 662 012,28	386 512 903,56
Titres de recettes émis (b)	50 234 326,34	213 607 210,78	263 841 537,12
Réductions de titres (c)	274 700,66	920 740,34	1 195 441,00
Recettes nettes (d = b - c)	49 959 625,68	212 686 470,44	262 646 096,12
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	123 850 891,28	262 662 012,28	386 512 903,56
Mandats émis (f)	44 709 740,67	182 938 650,55	227 648 391,22
Annulations de mandats (g)	133 657,55	3 733 198,62	3 866 856,17
Dépenses nettes (h = f - g)	44 576 083,12	179 205 451,93	223 781 535,05
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2020	5 383 542,56	33 481 018,51	38 864 561,07
+ REPRISE DU RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	-25 364 807,97	59 911 715,33	34 546 907,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	-19 981 265,41	93 392 733,84	73 411 468,43

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-31 alinéa 2 ;

Le Conseil Municipal :

- d'une part, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 par Monsieur le Trésorier Municipal, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer ;

- d'autre part, après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

DELIBÈRE :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

APPROUVE, pour le budget principal, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville de Dijon ;

DÉCLARE n'émettre aucune observation ni réserve sur ledit compte de gestion ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ